

Concertation des Halles

Réunion des organisations

N°6 – 06/11/06

Lieu : UL CGT des 1^{er} /2^{ème} (11 rue Léopold Bellan)

Présents : Robert Allezaud (Atelier des Halles), Bernard Blot (Amicale des locataires du 118 rue Rambuteau), Elisabeth Bourguinat (Accomplir), Jacques Chavonnet (Association de défense des riverains Châtelet Les Halles), Dominique Goy-Blanquet (Conseil de quartier Halles), André Laborde (GIE du Forum des Halles), Alberte Leclerq (Atelier des Halles), Thierry Le Roy (Garant de la concertation des Halles), Alexandre Mahfouz (Collectif Beaubourg les Halles), Laetitia Mougenot (Comité Lalanne), Arnaud Vignon (Atelier des Halles).

Excusés : Diven Casarini (Union locale CGT 1^{er} -2^{ème}), Fabrice Piau (Tam-Tam).

Responsabilités : président de séance (André Laborde), rédacteur (Arnaud Vignon), organisateurs (Atelier des Halles/Accomplir).

Points abordés :

- 1) **Listes de diffusion de l'information**
- 2) **Réunions du bureau de la concertation**
- 3) **Réunion publique**
- 4) **Concertation sur le jardin**
- 5) **Bourse du commerce**
- 6) **Missions publiques**
- 7) **Jury du concours**
- 8) **Divers : périodicité des réunions-visite du forum**
- 9) **Préparation de la réunion du 7 Novembre sur le jardin**

*

1) **Listes de diffusion de l'information**

Suite à la demande de Raoul Pastrana de ne plus apparaître sur la liste de discussion, il avait été envisagé de créer une liste d'information.

Même problème avec l'association Véloration, qui ne souhaitait recevoir que ce qui la concernait. Il s'agit de cas isolés et il est décidé de ne maintenir qu'une seule liste, les personnes souhaitant ne pas être dérangées n'y figurant plus.

2) **Réunions du bureau de la concertation**

Le garant de la concertation regrette en premier lieu l'absence des représentants des salariés, bien que ceux-ci disent généralement qu'ils viendront, et s'interroge sur la raison de cette absence. Il y a peut-être des problèmes au niveau des convocations.

Thierry le Roy fait son propre compte-rendu le lendemain , et l'adresse à la D.U qui le diffuse dans les 3 jours suivants .

En ce qui concerne le compte-rendu officiel, celui des réunions des 6, 12 et 20 Octobre n'est toujours pas diffusé. Il y a peut-être un problème de validation (mais Elisabeth Bourguinat se demande pourquoi des compte-rendus exhaustifs , " verbatim", ont besoin d'une telle validation) . Selon le garant, il y a plus probablement un problème de moyen, la maîtrise d'ouvrage n'ayant que 2 personnes.

Elisabeth Bourguinat souhaiterait que l'on sache à quelle date les documents officiels seront envoyés aux participants de la concertation, de façon à pouvoir envoyer à temps à la direction de l'urbanisme les contributions des associations, qui pourraient être jointes à ces envois, sinon sous forme papier, du moins pour les envois par mail. Thierry Le Roy note cette demande , même s'il estime que cela sera difficile à obtenir.

Laetitia Mougenot précise qu'il lui a été indiqué que la DU ne transmettait pas les contributions des associations avec les convocations aux réunions et qu'il pouvait y avoir un délai entre le moment de l'envoi à la DU et la mise en ligne sur le site.

3) Réunion(s) publique(s)

La DU n'envisage pas de réunion publique avant Janvier 2007 , Thierry Le Roy est d'accord pour trouver cette date un peu éloignée. Il indique que l'information à destination du public serait à intensifier et à donner par tous les moyens , au minimum avec un site internet , mais aussi une salle d'exposition avec des maquettes .

Le problème est de savoir ce que l'on peut montrer : pour Elisabeth Bourguinat, il est difficile de montrer les images et maquettes actuelles, dont l'essentiel est déjà remis en cause, et qui risquent d'induire les gens en erreur. Elle rappelle qu'en première phase, l'accent mis sur les maquettes avait convaincu les gens qu'il s'agissait d'un concours d'architecture alors qu'il s'agissait d'une étude de définition sur un parti d'urbanisme. Elle préférerait une réunion publique, qui permet de commenter les images et de répondre aux questions concrètes.

Dominique Goy-Blanquet fait aussi observer que le projet a considérablement évolué , et Jacques Chavonnet regrette que tout ce qui est encore montré soit le projet Mangin d'origine, avec son toit, son carreau , son jardin avec une allée centrale. (A noter que la version d'origine du jardin est toujours la version officielle, comme il le sera dit dans la réunion du lendemain sur le jardin .N.D.R). Pour André Laborde, il y a actuellement des stratégies importantes à l'oeuvre pour une remise en cause du projet , et on n'a rien d'autre à montrer que les documents d'origine. Dominique Goy-Blanquet souhaiterait qu'on puisse voir clairement sur les documents ce qui est ouvert au concours et ce qui ne l'est pas .

Elisabeth Bouguinat regrette que la dernière réunion de mandature se soit tenue sans aucun support .

La réunion du 15 Novembre (sur l'architecture et l'insertion du futur bâtiment dans le site) devrait permettre d'aborder tous ces problèmes . Alexandre Mahfouz suggère de procéder points par point avec des questions précises. Andre Laborde recommande que les contributions des uns ou les autres pour cette réunion soient communiquées à l'avance .

4) Concertation sur le jardin

Elisabeth Bourguinat regrette que l'on n'ait aucune visibilité sur le calendrier concernant le

jardin. La réunion du 7 Novembre devrait être , selon M.Contassot, essentiellement consacrée aux enfants , ce qui est la deuxième sur le sujet. Le jardin est la question qui préoccupe le plus les gens , et il est indispensable de faire le point sur ce qui est prévu dans le contrat de Mangin, et en fonction de cela , de définir un calendrier de réunions et les thèmes à aborder.

Dominique Goy-Blanquet et Andre Laborde demandent que les résultats de l'enquête IPSOS soient pris en compte .

Thierry le Roy estime qu'il lui paraît exclu qu'une décision sur le jardin soit prise avant les résultats du concours sur le futur bâtiment , qui est un concours sur esquisses autorisant des mises au point. Une démarche "itérative" pourrait être faite entre le mois Juillet (Choix du lauréat) et Octobre (Choix définitif pour le jardin) .Il faudrait prévoir une phase de concertation dès les résultats du concours connus. Un planning devrait être défini le 7 Novembre avec M.Contassot.

Dominique Goy-Blanquet estime que les candidats devront être informé avec précision sur ce qui est prévu pour le jardin.

Jacque Chavonnet s'interroge sur l'irréversibilité de la signature du marché sur le jardin.

En conclusion , Thierry Le Roy estime qu'il faut arrêter une stratégie sur ce qui est à concerter avant , pendant et après le concours pour assurer une cohérence entre le jardin et le futur bâtiment.

5) Bourse du Commerce

Le garant s'étonne que l'on ne parle plus de la Bourse du Commerce, et rappelle son importance dans le projet, notamment dans la conception du jardin.

Laetitia Mougenot indique que Mme Barbé en a parlé lors de la dernière réunion d'information du 2ème arrondissement sur les Halles, pour dire que des choses seraient possibles entre 2 à 5 ans, sans plus de précisions.

Dominique Goy -Blanquet rappelle qu'il y avait eu un refus catégorique de la Bourse du commerce lors d'un conseil de quartier des Halles en Juin.

Une délégation va prendre rendez-vous avec la Chambre de commerce pour parler de ce problème sans attendre 5 ans .

Thierry Le Roy est d'accord pour dire que le dialogue est indispensable et ne se fera pas tout seul.

Elisabeth Bourguinat rappelle que les salariés de la Chambre de Commerce ont été très échaudés en découvrant le projet dans la presse et que toute hypothèse de leur faire quitter la bourse de commerce sera probablement accueillie de façon très négative, ce qui est légitime. Il faut discuter avec eux non pas du problème de leur maintien sur le site , mais de ce qu'il serait possible de faire ensemble.

En conclusion : Jacques Chavonnet connaît bien la Chambre de Commerce et se propose d'organiser un rendez-vous .

6) Missions publiques

Laetitia Mougenot et Elisabeth Bourguinat demandent que les conclusions de cette étude soient données le plus rapidement possible , et en présence des élus , pour leur permettre de rendre compte de ce qu'ils vont retenir parmi les propositions faites.

Thierry Le Roy estime qu'il y a effectivement une matière très importante, qualitative et quantitative, et que le sujet pourrait être abordé le 19 Décembre , en 1ère partie de la réunion sur les circulations verticales, en présence des élus.

Pour Robert Allezaud, deux points ont fait question lors de la réunion au siège de cette société le 2 novembre : les groupes de concertation et le maître d'oeuvre. Ces groupes de concertation étaient censés s'inspirer de cette "conférence de citoyens" proposée, une première fois sans succès, à la réunion de concertation du 29 septembre 2004. Une procédure consistant à faire dialoguer un "panel de profanes" avec un "panel d'experts". Cependant le cahier des charges ayant imposé deux études distinctes sur le jardin et le Forum, Missions Publiques a dû constituer deux groupes de profanes au lieu d'un : un "groupe jardin" et un "groupe programmation". Comme si le jardin ne dépendait pas de la programmation (un avis d'ailleurs partagé par les deux consultantes qui animaient la réunion). Par ailleurs, se posait la fonction du "maître d'oeuvre". Allait-on se fonder sur le projet officiel actuel, qui, de l'aveu même de l'adjoint au maire, avait été remis en cause par la réunion de concertation du 12 novembre? Ou respecterait-on plusieurs scénarios possibles du projet, en l'attente de la désignation du second maître d'oeuvre? En principe, le représentant de la société SEURA devait faire un exposé "objectif" aux groupes de concertation " .

7) Jury du concours

Une lettre est en cours de préparation à M.Caffet, dont le texte serait le suivant " La dernière rencontre des organisations en présence du garant de la concertation a souhaité que deux personnes de la concertation puissent participer au prochain jury du concours international d'architecture et à la commission technique" .

M.André Laborde estime que cette demande doit être accompagnée du concept "dessus - dessous" et que les acteurs de la concertation étant les utilisateurs du dessus et les acteurs économiques du dessous, il serait équitable et démocratique que la représentation au jury soit équilibrée en comportant un représentant de chacune des situations. Il annonce qu'il se portera lui-même candidat.

On renonce à demander un suppléant en préférant d'abord avoir 2 représentants, et si cela n'est pas possible comme le pense Thierry Le Roy, avoir en plus du représentant au jury un représentant à la commission technique qui pourrait faire preuve d'une "expertise d'usage" dans la comparaison des projets entre eux .

Elisabeth Bourguinat fait acte de candidature et donne lecture de sa profession de foi :
« Je suis très engagée dans le mouvement associatif du quartier des Halles et ce dans diverses composantes : citoyenne (en tant que secrétaire d'Accomplir), culturelle et conviviale (en tant qu'accordéoniste des Bachiques Bouzouks), sociale (en tant qu'administratrice du centre social La Clairière et présidente de l'association Mains libres, porteuse d'un projet de bagagerie pour les SDF). J'ai activement suivi le projet des Halles depuis son lancement en 2002, en participant à la quasi totalité des réunions, et j'ai toujours cherché à favoriser le dialogue entre les divers acteurs de la concertation, qu'ils soient riverains ou non : lors de la première phase en tant que coordinatrice du Collectif Rénovation des Halles, qui comptait 33 associations d'habitants et de commerçants, certains riverains et d'autres issus d'autres arrondissements, puis aujourd'hui en tant que membre actif de la coordination des Halles, créée à l'initiative de l'Atelier des Halles, et réunissant une trentaine de membres d'associations d'habitants, de syndicats, de conseils de quartier, d'un groupe d'intérêt économique et d'un collectif de commerçants.

Je suis très attachée à ce que le futur bâtiment réponde le mieux possible aux attentes de l'ensemble des usagers des Halles, qu'ils soient riverains ou qu'ils viennent aux Halles pour leur travail, leurs loisirs ou leurs achats. Je souhaite que le projet retenu soit très original et de grande qualité sur le plan architectural, tout en étant fonctionnel, convivial et durable, afin de constituer un objet de fierté collective

pour ce quartier et pour Paris. »

Le programme à défendre par le représentant des organisations sera, pour Elisabeth Bourguinat, celui du cahier des charges défini en commun à l'issue de la concertation : le représentant associatif ne peut pas avoir un mandat contradictoire avec le respect du cahier des charges. Il doit en revanche être très attentif à la prise en compte des éléments du cahier des charges qui tiennent particulièrement à cœur à ses mandants. André Laborde indique que le représentant sera aussi porteur d'une position plus qualitative qui sera à la fois la sienne et celle du groupe. Thierry Le Roy estime qu'une réunion sera à prévoir avant la délibération du jury pour discuter de cette position (car les délibérations seront secrètes, et les échanges impossibles pendant cette période) . Jacques Chavonnet estime que le candidat retenu devra avoir participé au projet depuis le début pour en connaître tous les aspects.

Elisabeth Bourguinat et Thierry Le Roy proposent la démarche suivante pour la désignation du candidat,

- 1 - obtention des candidatures étayées (profession de foi, etc)
- 2 - convocation des organisations à une réunion par le garant via Internet
- 3 - réunion et désignation du candidat par les personnes présentes

La désignation sera faite en recherchant un consensus entre les organisations présentes. En cas d'échec, Thierry le Roy a proposé à la DU de lui donner son avis sur le candidat à désigner. Elisabeth Bourguinat estime qu'il serait préférable de chercher d'autres solutions pour trouver un accord entre les associations avant d'en venir là.

Cette démarche reste à approuver par les organisations sur la base , notamment, d'un planning qui leur sera proposé sur internet par le garant.

La position de l'Atelier des Halles serait plutôt celle-ci : recherche d'un consensus, à défaut , refus de vote.

8) Divers : périodicité des réunions-visite du forum

Périodicité des réunions

Il est décidé de renoncer à arrêter une date périodique fixe (le Lundi ou le Mardi), qui interdirait définitivement la réunion aux personnes ayant un empêchement ce jour -là.

La date des réunions sera fixée à chaque réunion.

Prochaine réunion : le 5 Décembre à 18h

Andre Laborde propose une visite du Forum le 11 Novembre de 10h à 12h . contacter Caroline Nombrot au 01 44 76 96 58.

9) - Préparation de la réunion sur le jardin du 7 Novembre.

Il reste quelques minutes avant la fin de la réunion, et Elisabeth Bouguinat fait quelques observations :

- 1 suivre le fil rouge proposé avec "décidé/non décidé "
- 2 point 3 : les objectifs de "nivellement" et d'accès "de plain-pied" sont contradictoires. Le "nivellement" est un objectif de sécurité , pour faciliter la surveillance du site , mais la

sécurité ne peut être le principe directeur d'aménagement du jardin (que 80% des utilisateurs actuels trouvent sûr.) L'objectif "de plain-pied" est à rechercher en priorité (et donc en abandonnant partiellement l'objectif de nivellement) afin de faciliter au maximum les accès.

3 en terme de développement durable , il ne parait pas souhaitable de refaire la totalité du jardin , mais uniquement ce qui ne fonctionne pas, en se demandant avant tout quelle est la plus -value réelle de tel ou tel aménagement

4 les cheminements Nord/Sud sont ceux qui posent le plus de problèmes (les cheminements Est/Ouest étant déjà assurés par les rues Berger et Rambuteau).